

LE SILLON

SOMMAIRE

<i>Ora et Labora</i>	P. CONSTANT.
<i>La liberté du travail</i>	L. BECDELIEVRE.
<i>A Saint-Pol-de-Léon</i>	L. BÉREST.
<i>Un mode d'usure à la campagne : Le Cheptel-Bétail</i>	PELAW.
<i>Le socialisme et l'agriculture</i>	H. LENOIR.
<i>La Vie du Sillon en Bretagne</i>	M. DOUET.
<i>Cà et Là</i>	M. EDOUET.

Paraît le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS :

ETRANGER	4 fr.	SIX MOIS	2 » »
DÉPARTEMENT : un an ..	3 fr.	LE NUMÉRO	0 25

On s'abonne au siège de la Revue
RENNES, 45, rue Saint-Melaine

2^e ANNÉE N° 4
15 Mai 1910



SERVICES du SILLON RENNAIS

Secrétariat général.....	L. BECDELIEVRE.
<i>Eveils</i>	
Propagande.....	P. BECDELIEVRE.
<i>L'Action</i> } Administration.....	P. CONSTANT.
} Rédaction.....	M ^{lle} DOUET, 10, rue Bertrand.
Jeune garde en Bretagne....	P. BECDELIEVRE.

Siege social : 45, rue Saint-Melaine, Rennes.

Permanence tous les soirs de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2, sauf le dimanche.

Vient de Paraître

MARC SANGNIER

DISCOURS

Deux volumes in-octavo de 500 pages chacun. — Chaque volume : 5 francs.

Le Sillon Rennais

est le seul des Sillon de France

à posséder encore la brochure

Le Sillon, esprit et méthodes

11 exemplaires.

1 franc, franco, l'exemplaire.

L'ÉVEIL

Organe du mouvement d'éducation Populaire

paraissant deux fois par mois

France, 2 francs.



Pour paraître en même temps que La Démocratie :

LA BONNE TERRE

Supplément hebdomadaire de La Démocratie

PUBLIANT :

Un résumé des principaux événements de la semaine ;
Des articles d'orientation et grand reportage ;
Un compte rendu de l'action générale sillonniste ;
Une chronique du mouvement rural.

France, 4 francs.

LE SILLON *Revue d'action démocratique.*

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Directeur : Marc SANGNIER.

Abonnements : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. 50

Paris, 34, boulevard Raspail. — vii^e.

Indispensable aux militants du Sillon :

Le Bulletin d'Action & de Propagande

traite de toutes les questions d'organisation et de propagande pratique, s'efforce de fournir à nos camarades les données nécessaires pour la diffusion de nos journaux, revues et brochures, les renseigne enfin très exactement sur le développement matériel du Sillon dans les différentes régions.

Paraît le 5 de chaque mois. — ABONNEMENT : 3 fr. 50

Pour les demandes d'abonnements à la revue le Sillon et au Bulletin d'action et de propagande, ainsi que pour toutes les publications du Sillon, s'adresser à l'Administration du Sillon, 34, boulevard Raspail, Paris (vii^e).

Une Occasion⁽¹⁾

Nous pouvons céder à nos amis, pour une somme réduite, les brochures suivantes, indispensables à ceux qui veulent connaître le Sillon et avoir leur petite bibliothèque, et surtout pour les Cercles d'études :

Vie et Doctrine du Sillon, par Louis COUSIN ;

L'Esprit démocratique, par Marc SANGNIER ;

La Vie démocratique (conférence de Marc Sangnier et contradiction de F. Buisson) ;

Le Congrès Syndical (compte rendu) ;

Le Syndicalisme devant la République, par Marc SANGNIER ;

Les comptes rendus des congrès du Sillon en Bretagne (Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Rennes, Quimper) ;

Une pétraite de dames au Sillon ;

Le IV^e Congrès national ;

Le V^e Congrès national ;

La Réforme du Bail à Ferme, par PELAW ;

Le Petit Catéchisme du Démocrate, par Louis BROUARD.

Toute cette collection est vendue

9 francs FRANCO

Se hâter, il n'y a que six collections.

(1) Envoyer les mandats au nom de P. BECDELIEVRE, Service de Propagande, 45, rue Saint-Melaine, Rennes.

L'AJONC

ORGANE DU " SILLON " EN BRETAGNE

Red e Trezek ar wirionez

Kerzet gant an ine a-bez.

Il faut aller au Vrai

avec toute son âme.

ORA ET LABORA

Le doux et bon saint François de Sales a écrit quelque part : « Il n'y a point d'horloge, pour bon qu'il soit, qu'il ne faille remonter ou bander deux fois le jour, au matin et au soir ; et puis, outre cela, il faut qu'au moins une fois l'année on le démonte de toutes pièces pour ôter les rouillures qu'il aura contractées, redresser les pièces forcées et réparer celles qui sont usées. Ainsi celui qui a un vrai soin de son cœur doit le remonter en Dieu au soir et au matin... ; et, outre cela, il doit, plusieurs fois, considérer son état, le redresser et accommoder ; et enfin, au moins une fois l'année, il doit le démonter et regarder par le menu toutes les pièces, c'est-à-dire toutes les affections et passions d'icelui, afin de réparer tous les défauts qui y peuvent être. Et comme l'horloger oint avec quelque huile délicate les roues, les ressorts et tous les mouvans (1) de son horloge, afin que les mouvements se fassent plus doucement et qu'il soit moins sujet à la rouillure : ainsi la personne dévote, après la pratique de ce dénouement de son cœur, pour le bien renouveler, le doit oindre par les sacrements de Confession et de l'Eucharistie. »

Telles sont les exigences pour faire bien marcher une horloge... Aussi celles qui font un bon chrétien.

Qui croira qu'il n'en va pas de même pour consolider et « rhabiller » une âme sillonniste ? Celle-ci a des hauts et des bas, des retards et des élans, des faiblesses et des forces. Dans la maison du Sillon, pas plus qu'ailleurs, « nous n'avons point de la perfection toute faite ainsi il faut que chacun fasse la sienne ».

Je veux donc vous dire, mes chers camarades, que chacun de nous

(1) Les mouvements.

a bien besoin de renouveler souvent sa foi démocratique. La renouveler, oui ! Mais ce n'est pas suffisant encore, elle est à entretenir constamment, car, vous le savez bien, il faut au sillonniste vrai de la lumière plein la tête et il lui faut une vie intérieure intense qui soit une flamme réchauffante et une force motrice.

Si donc l'esprit n'est pas nourri du Sillon, le cœur ne demeurera pas fidèle à sa « cause ». Le sillonniste ne sera pas fort contre l'épreuve, il ne sera pas tenace dans l'action. Bientôt les maximes sillonnistes n'auront plus aucun sens pour lui : il n'en saisira plus la profondeur, ni la bonté, ni la noblesse, ni la grandeur. Ayant menti à lui-même ou à autrui, il trouvera naïf de prétendre qu'il « faut aller au vrai avec toute son âme ». Egoïste, ou esclave d'intérêts personnels, même légitimes, il ne saura plus ce que c'est que « donner sa vie toute à la cause ». Il sourira du devoir proclamé : « L'amour est plus fort que la haine. »

Oui ! « l'horloger doit oindre avec quelque huile délicate les roues, les ressorts et les mouvants de son horloge ».

Et le chrétien « qui a un vrai soin de son cœur doit le remonter en Dieu et soir et au matin... », et, outre cela, il doit, plusieurs fois, considérer son état, le redresser et accommoder ».

Que sont, en effet, les catholiques qui ne lisent pas l'Evangile, qui n'entendent jamais le prêtre catéchiste, qui se contentent de pratiques du culte trop routinières ? Ont-ils l'esprit chrétien ? Conçoivent-ils le renoncement et la pénitence ? Aiment-ils à se dévouer et à se sacrifier pour le prochain ? Vivent-ils dans l'humilité et la simplicité ? Non, l'idéal de Jésus-Christ leur devient étranger, ou, du moins, si banal !

Souvenons-nous que Jésus, après son évangélisation galiléenne et ses enseignements aux apôtres ignorants, aimait la retraite, la prière et la méditation. « Pour lui, il se retirait à l'écart et il priait. »

Nous aimons saint François d'Assise. Que faisait-il ? A côté de l'évangéliste et du missionnaire, il y avait et il y a eu en lui un ermite ; et dans toutes les régions où il a transporté ses pas, invariablement on rencontre des grottes et des cavernes où, de temps à autre, il aimait à se retirer. Personne n'ignore qu'Ignace de Loyola affectionnait la grotte de Manrèse.

Les hommes d'action ont été des hommes de réflexion. Ils ont vu d'abord le but à atteindre, et ils se sont rendus capables de l'effort demandé.

Sillonnistes, remontons donc notre horloge souvent, très souvent. Lisons, méditons, approfondissons chaque jour quelque passage des livres du Sillon. C'est faire de la prévoyance, c'est acquérir de la force, c'est établir la conviction. L'épreuve d'un échec inattendu, les sollicitations de l'intérêt personnel, les attaques multipliées d'un milieu familial ou social pourraient nous jeter dans l'admiration plato-

nique, dans l'exclamation sceptique et l'indifférence blasée et malsaine... Quelle tentation ! Aussi ne trouvez-vous point nécessaire de vous prémunir contre les attaques et les accusations de la presse réactionnaire en lisant les discours de Marc Sangnier et les écrits des Hoog, des Renard, des Cousin... Et contre la pieuse *Croix* qui pratique trop bien dans les articles de Charles le dicton populaire : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé » ; ah ! il est utile de méditer les lettres épiscopales de Mgr Mignot...

Vous voyez bien, mes chers camarades, ce que je vous recommande... Oh ! bien audacieusement, moi, le plus petit d'entre vous... mais, de nos jours, il faut être, chacun de nous, un sillonniste convaincu, un sillonniste fort.

Il faut que nous ayons tous de la lumière plein la tête et une vie si belle et si bonne...

Un moyen ? La devise courte *ora et labora* nous le donne : « Médite et travaille. »

P. CONSTANT.

La liberté du travail

La liberté du travail est de celles que l'on discute aujourd'hui avec apreté dans les milieux ouvriers. Sa légitimité est sans cesse remise en question, et les grèves qui se multiplient nous révèlent chaque jour davantage le conflit qui surgit dans la vie sociale entre les droits de l'individu et les droits de la collectivité.

Nos camarades ouvriers ont certainement été les témoins et peut-être même les acteurs de ce drame douloureux qui se renouvelle chaque fois qu'une grève met aux prises les syndiqués et les non-syndiqués, ceux qui veulent conquérir plus de bien-être et de liberté, et ceux qui, par inconscience ou par égoïsme, s'obstinent à demeurer dans l'état d'infériorité où ils se trouvent.

Je n'ai pas la prétention d'apporter ici une solution ; je me propose seulement de mettre ce problème sous les yeux de nos amis et d'attirer leur attention sur ce point délicat de la vie ouvrière.

La jurisprudence, interprète rigoureuse de la loi, réprime toute atteinte à la liberté du travail ; elle s'inspire de cette formule prononcée jadis par M. Waldeck-Rousseau : « Le droit d'un ouvrier, fût-il seul, à travailler, est égal au droit de tous les autres à ne pas travailler. » Cette formule est théoriquement vraie, mais dans la pratique la question ne se pose pas ainsi. La liberté individuelle est sans doute une chose sacrée, mais, si nous l'adoptons sans restriction dans le domaine économique, nous sommes réduits, le plus souvent, à une impuissance radicale.

Supposons une usine employant 100 ouvriers ; 80 d'entre eux, appartenant ou non à une organisation syndicale, s'unissent pour présenter des revendications communes. Les 20 autres s'y refusent, par égoïsme ou pour toute autre raison.

Qu'arrivera-t-il ? Le patron, profitant de cette division, qu'il aura provoquée au besoin, refusera d'acquiescer à leur demande, et ils se verront contraints à subir ses conditions par la faute des réfractaires, et cela quelque fondées que soient leurs réclamations. S'ils ne veulent pas se soumettre et déclarent la grève, il est probable, sinon certain, que les ouvriers restant à l'atelier suffiront à assurer son fonctionnement, au moins assez longtemps pour lasser la patience des grévistes et les obliger à reprendre le travail aux mêmes conditions. La situation étant telle, il arrive souvent que les grévistes, condamnés à la misère par une grève prolongée, exaspérés par un échec dû à la lâcheté de quelques-uns, se laissent aller aux pires violences sur les personnes et les biens. On ne peut sans doute justifier de tels procédés, mais qui oserait prétendre qu'ils demeurent sans excuse ?

La conclusion de tout ceci, c'est que la liberté individuelle des 20 réfractaires aura été plus puissante que celle des 80 grévistes.

Ce problème est resté jusqu'ici sans solution. Les patrons, principaux intéressés dans l'affaire, poussent le principe de liberté jusqu'à ses extrêmes limites et proclament que chacun de leurs ouvriers est lié avec eux par un contrat individuel, qu'il est libre de travailler si cela lui plaît, sans avoir à tenir compte d'aucune solidarité extérieure, surtout syndicale.

Les travailleurs, au contraire, prétendent, avec raison, que les conditions actuelles de l'ordre économique ne permettent pas à l'ouvrier de se considérer comme un isolé, sans rapport avec ses compagnons de travail. Il existe une solidarité de fait à laquelle nul ne peut se soustraire, et parce qu'il n'y a pas d'autonomie absolue dans l'industrie moderne, il ne saurait y avoir de liberté absolue du travail. M. Paul Bureau précise merveilleusement la question lorsqu'il écrit :

... Au droit isolé de chaque ouvrier de travailler ou de chômer, suivant sa convenance, on oppose le droit d'une collectivité d'imposer une ligne de conduite à la minorité, et on déclare qu'il existe une communauté d'intérêts et de droits qui peut, en certaines circonstances, prévaloir sur les droits de l'autonomie individuelle et enchaîner sa décision.

D'abord on commet une erreur grave lorsqu'on insiste sur le droit isolé, séparé d'un ouvrier de travailler. Le travailleur manuel n'a pas de droit isolé par la raison très simple qu'en aucun domaine, un individu quelconque ne peut se prétendre un isolé, une activité séparée des autres activités.

Lorsqu'un ouvrier travaille dans un atelier qui emploie deux mille autres

compagnons semblables à lui, il lui est impossible de soutenir que les conditions de son contrat de travail le concernent seul, et que, de même qu'il ne s'occupe pas des autres, il a le droit de demander qu'on ne s'occupe pas de lui. Une pareille affirmation ne sera jamais considérée que comme un enfantillage par ceux qui ont quelque connaissance des conditions du travail dans les grands ateliers, et tout au contraire est-il vrai de dire que la moindre diminution de salaire de vingt centimes par jour, acceptée par un seul employé, est une menace directe, précise et immédiate dirigée contre le salaire des dix mille autres ouvriers de la même profession, travaillant dans la même circonscription.

Puisque l'isolement prétendu des droits n'est qu'un leurre, il faut donc reconnaître qu'au lieu d'opposer les deux thèses l'une à l'autre, il serait plus sage de peser et de comparer deux prétentions contradictoires qui se heurtent, et de reconnaître qu'une question d'espèces se substitue à une question de principes...

Ces quelques lignes mettent en évidence l'existence du fait démocratique, qui nous conduit logiquement vers le contrat collectif de travail, engendrant une liberté collective du travail.

C'est dans cet esprit que M. Millerand a préparé, il y a longtemps déjà, un projet de loi pour régler à l'amiable les conflits du travail. Nos camarades en trouveront l'analyse et la critique dans la revue *Le Sillon* (1). Je me contenterai d'en signaler les dispositions essentielles.

Le projet institue d'abord les délégués ouvriers, chargés de représenter d'une façon permanente le personnel auprès du patron et de lui transmettre les réclamations.

Il établit ensuite une sorte de procédure en cas de conflit et il soumet la déclaration de grève à un vote préalable et régulier du personnel, l'avis de la majorité devant dans tous les cas s'imposer à la minorité ; le différend est ensuite réglé par un tribunal arbitral, dont la jurisprudence et la sentence sont obligatoires pour les parties intéressées.

Excellente en théorie, cette solution est insuffisante dans la pratique. En effet, si la minorité refuse de se ranger à l'avis de la majorité ou fait grève malgré elle ; si le patron ou les ouvriers refusent d'accepter la sentence arbitrale, qu'advient-il ? Comment imposer l'obéissance à la minorité ? C'est ici qu'apparaît la faiblesse de cette solution, car le projet ne prévoit que des sanctions dérisoires et purement morales : privation du droit d'élection aux divers conseils professionnels pour les ouvriers ou patrons récalcitrants. On conçoit aisément qu'une telle sanction demeure sans efficacité. Elle pourrait avoir une certaine portée pour des individus soucieux de

(1) « Sur un projet de paix sociale », par M. Gaucheron (*Le Sillon*, 10 juillet 1906).

leur devoir social et désireux d'exercer tous les droits que la loi leur confère. Mais les récalcitrants ne sont pas ordinairement de cette catégorie et la perte de quelques droits leur importe peu si elle est compensée par un gain quelconque.

La loi seule est donc, ici, impuissante, et cette observation fait encore mieux ressortir cette idée que nous avons tant de fois émise, à savoir que la loi n'est susceptible de produire les effets attendus qu'à la condition de trouver une opinion publique favorable et des individus qui soient en quelque sorte les collaborateurs du législateur. Pour être efficace, la loi serait obligée d'édicter des pénalités graves, ce qui nous conduirait à une sorte de socialisme d'Etat, autoritaire et tyrannique, d'autant plus que, dans ces sortes de conflits, il est parfois difficile de savoir où se trouvent la justice et le droit, la minorité pouvant, en certains cas, avoir raison contre la majorité.

Il semble donc, en définitive, que, sans négliger l'action législative, c'est surtout dans une éducation préalable des individus qu'il faut chercher la solution. Imposer par la force aux individus des gestes ou des attitudes en contradiction avec leurs convictions intimes est une méthode sans efficacité. Elle peut avoir un résultat momentané, mais toujours éphémère. La contrainte imposée par une loi, non plus que les violences exercées par les grévistes, ne sauraient s'opposer longtemps à l'inconscience ou à l'égoïsme. On ne forme pas des syndicalistes par la force, mais par la persuasion, par le sentiment du devoir et de la solidarité, en démontrant à chacun que son intérêt particulier véritable est en concordance avec l'intérêt général, et qu'il faut, au besoin, savoir sacrifier quelques avantages particuliers immédiats pour faire aboutir de justes revendications ; en un mot, en travaillant à donner aux masses ouvrières une éducation vraiment démocratique.

L. BECDELIEVRE.

A SAINT-POL-DE-LÉON

Comment s'est fondée la Coopérative " La Bretonne "

Les lecteurs de l'*Afonc* ont su de quelle façon j'avais été appelé à jouer un rôle dans la création du syndicat du Léon. Nos amis ruraux ont insisté longtemps pour me faire accepter l'honneur de diriger la coopérative qu'ils viennent de fonder. Malgré l'arrachement que m'a causé mon départ de Saint-Malo, où m'attachaient de solides amitiés et de longues années de vie militante, j'ai accepté de tenter avec les Léonards la réalisation de ce que beaucoup appellent une utopie.

une coopérative assez puissamment organisée pour faire changer les mœurs antidémocratiques des intermédiaires en rapports commerciaux avec les paysans producteurs. Les quelques lignes qui vont suivre ne formeront pas un article très technique sur une œuvre sociale. Non. Du reste *La Bretonne* est à peine organisée. Mais déjà, parce qu'elle s'organise, des faits se sont produits qui ont pour le Sillon de l'importance. Nos camarades seront, je crois, heureux de les connaître :

Donc le 2 février dernier le *syndicat rural du Léon*, purement professionnel et s'abstenant, de par ses statuts, de tout achat et de toute vente, tenait son assemblée générale annuelle. Fonlupt, avocat-conseil du syndicat, devait, l'après-midi, faire une conférence publique à Saint-Pol-de-Léon. Les expéditeurs s'étaient promis de faire échouer cette fête syndicale. Ils y réussirent en partie et nos amis savent de quelle façon grossière et par quels moyens de brutes ils empêchèrent Fonlupt de parler. Non contents d'avoir payé et fait boire des hommes à leur solde pour crier : *A bas le syndicat ! A bas les paysans !* le lendemain, en plein marché de choux-fleurs, ils faisaient promener des pancartes avec cette inscription : *N'achetez rien aux syndiqués*. Ces messieurs croyaient ainsi tuer le syndicat. Les Léonards ne se laissent pas tuer comme cela. Les syndiqués sont les meilleurs cultivateurs du pays, ils possèdent les meilleurs produits ; le boycottage dura une demi-journée, mais les paysans n'oublièrent ni les insultes ni les menaces et, comme réponse, ils décidèrent de créer une coopérative.

Presque tous avaient lu le compte rendu des journées de Lannion (1). Pour faire réussir une coopérative de vente et achat agricoles, y avions-nous dit, il faut des études, et aussi des voyages pour créer ou trouver des débouchés, des capitaux, des compétences commerciales, il faut de la ténacité. Il faut enfin savoir accepter les risques. Trente coopérateurs furent trouvés en trois jours et le capital souscrit immédiatement. Nous perdrons la valeur de notre action (250 francs) s'il le faut, répondaient les souscripteurs aux observations des administrateurs du syndicat, mais nous avons confiance, nous avons été aidés par des hommes qui peuvent nous aider encore, nous apportons nos produits, notre argent, notre fermeté, que le Sillon nous donne des hommes, c'est pour la justice et la dignité du paysan que nous travaillerons...

... Les premiers jours de mars, après avoir assisté à une réunion préparatoire où 250 paysans, pendant trois longues heures, étudièrent et le projet de statuts, et les difficiles questions financières et commerciales sans la connaissance desquelles une coopérative ne peut s'établir, je m'embarquais pour l'Angleterre délégué par le

(1) En vente au Sillon Rennais, 45, rue Saint-Melaine, 0 fr. 50 l'exemplaire, franco.

syndicat, pour étudier la possibilité de vente directe par les producteurs...

Il y a des noms que j'aurais indiscretion à citer, mais que nos amis sachent que de l'autre côté de la Manche il y a des Français, et non des moindres, qui connaissent le Sillon et nous estiment. Je fus aidé, consolé de premières démarches pénibles et infructueuses et mis en relation avec des personnes du métier partageant nos idées sociales... Je cite, certain du plaisir qu'auront nos amis à les lire, quelques passages des lettres reçues ces jours-ci de notre représentant anglais sur notre marché de Londres.

..... Je n'ai pas besoin de vous répéter combien j'étais content de vous voir et de causer du mouvement coopératif français dans lequel nous sommes tous les deux également intéressés et de vous assurer, etc...

Le 11 avril, après m'avoir donné l'adresse d'une importante coopérative de consommation anglaise. *The East Anglian Farmers Cooperation* :

..... Cette société (elle-même en lutte contre les puissances financières).... peut devenir très intéressante pour vous... d'ailleurs son gérant — un coopérateur ardent — demande si vous avez des choux-fleurs... etc...

Puis, plus loin :

..... Du reste, j'ai lu avec un grand intérêt les imprimés que vous m'avez si bien envoyés et je constate la nature de votre lutte qui n'est autre que celle qu'engagent les producteurs agricoles sous une forme ou une autre partout, et vous pouvez compter sur une concurrence acharnée et même déloyale, remarquez-le bien, de la part des grosses maisons. De mon côté, je ferai de mon mieux pour vous aider... Des deux côtés il faut que nous rappellions que ce n'est qu'en travaillant que nous pourrons faire notre apprentissage et apprendre à surmonter les obstacles qui se dresseront sur notre chemin... Je viens d'achever la lecture des journées rurales (de Lannion) et j'ai été encore heureux de constater que nos idées sont identiques sur la nature de la lutte dans laquelle nous sommes engagés.....

Le 13 avril, après envoi de cartes de la coopérative :

..... Nous n'avons pas intérêt pour le moment à les faire traduire en anglais, cela ne nous aiderait pas beaucoup de ce côté où l'esprit de solidarité pour l'idée, qui fait la gloire de la France, est peu développé et il faut soulever le moins possible les intérêts hostiles à notre mouvement... Je constate — sans surprise d'ailleurs — que la lutte sournoise des intermédiaires est déjà évidente et je crois connaître assez votre esprit et celui de vos braves coopérateurs pour être sûr que les difficultés ne peuvent que les encourager.....

En France les sympathies nous sont également venues : c'est à un sillonniste de la Mayenne que notre première expédition d'oignons a

été faite, c'est un sillonniste parisien qui vendra aux Halles centrales nos produits et même ceux de la Normandie; c'est une simple annonce de passage de notre voyageur parue dans l'*Eveil* qui nous a valu une lettre de demande de produits. Nos amis paysans du Léon savent tous cela et c'est une joie pour moi, dans mes visites aux fermes, après quelques mots précisant la situation commerciale et fixant un cours ou un achat, de voir la conversation rapidement mise par les ruraux eux-mêmes sur le Sillon, l'idéal, la raison de nos efforts.

Ce n'est pas avec des idées que l'on fait du commerce, m'a-t-on souvent répété, c'est possible, mais je m'aperçois avec satisfaction que l'on peut avoir des idées et faire du commerce tout de même, et, ce qui est plus, faire mieux que les commerçants qui n'ont pas d'idées.

La Bretonne n'a pas suffisamment fait ses preuves pour que nous en parlions aujourd'hui plus longuement mais je crois être bien placé pour promettre d'ici quelques mois à l'*Aïonc* un article plus concret, plus technique et avec des chiffres. C'est de nos premiers efforts que j'ai voulu parler, leurs résultats sont consolants et encourageants.

C'est la vie du Sillon qui a donné naissance à *La Bretonne* ; il y a des camarades trop modestes, dont les noms ne sont jamais cités, qui, dans le Léon, ont patiemment peiné pour lui donner le jour, quant à nous qui avons la lourde charge de la faire vivre, tous nos efforts tendront à contenter ces camarades en conservant à *La Bretonne* son esprit démocratique.

Eugène BEREST,
directeur-gérant de « *La Bretonne* ».

Un mode d'usure à la campagne

Le cheptel-bétail

Si nous ouvrons un livre, si nous lisons un article de journal traitant de la crise agricole actuelle, nous trouvons toujours l'usure en tête de l'énumération des maux qui affligent les paysans. Et cela, qu'il s'agisse du paysan français, du paysan allemand, du paysan irlandais ou encore du paysan autrichien ; le mal est comme la peste, il sévit sur tous les peuples. C'est M. Georges Blondel qui, dans une étude très documentée sur la crise agraire en Allemagne, écrit que l'une des causes de cette crise est l'endettement des paysans, qu'il faut avoir vécu dans les campagnes allemandes pour se faire une idée de la tyrannie qu'exerce l'usurier dans certains villages.

Il est vraiment permis, dit M. Blondel, de le (l'usurier) comparer à l'arai-

gnée blottie au fond de sa toile et qui se précipite sur le moucheron dès qu'il a l'imprudence de bouger. Le servage du moyen âge n'était pas pire que la dépendance odieuse sous laquelle gémit le paysan endetté.

Nul n'ignore, non plus, que le peuple d'Irlande n'ait été la victime méprisée d'une bande d'usuriers, et en France des voix s'élèvent chaque jour, nombreuses et éloquentes, pour dénoncer le fléau et mettre en garde les cultivateurs contre les exploiters de toutes sortes qui les guettent et s'approprient à les dépouiller.

Mais si l'usure est un crime, ce crime est encore plus odieux quand il est commis par de faux amis, par des voisins, je dirai presque par des parents. Oui, nous devons nous faire un devoir de dévoiler cette forme d'usure que nous avons désignée sous le nom un peu barbare de cheptel-bétail et qui consiste à prêter à un voisin pauvre une vache, une brebis, moyennant une redevance exorbitante, qui permet au prêteur de s'enrichir rapidement et tient l'emprunteur sous le joug de ce petit capitaliste rapace. En Allemagne le cheptel-bétail était très pratiqué il y a quelques années, à un tel point que dans le Bittburg des prêteurs pouvaient placer environ 700 bêtes en louage, représentant une valeur globale de 130.000 francs et qu'ils en retiraient un bénéfice annuel de 40.000 francs. En France, le mal est également général si j'en crois certains commentaires publiés dans le *Petit Journal agricole* il y a sept ou huit ans, qui faisait connaître cette plaie et publiait en même temps des statuts de sociétés de cheptel-bétail fondées pour y remédier. Je ne voudrais pas cependant prétendre établir jusqu'à quel point ce prêt usuraire est pratiqué chez nous, cela n'intéresserait d'ailleurs point les lecteurs de l'*Ajone*. Je préfère dire ce qui se passe en Ile-et-Vilaine où j'ai pu moi-même contrôler sur place, dans différentes communes, des faits que je signalerai et qui montreront combien le prêt de bétail est particulièrement indigne. Si, du reste, j'attire l'attention de nos camarades sur ce genre d'exploitation de la misère, c'est en vue de les exciter au bon travail démocratique, d'étudier chez eux la situation des ouvriers agricoles qui sont obligés, pour vivre, de prendre en louage une vache ou plusieurs brebis, et de communiquer leurs observations à l'*Ajone*. Nous pourrions ainsi découvrir le remède qui nous permettra d'améliorer le sort de cette classe si intéressante et si misérable des journaliers agricoles.

Voici donc les quelques faits que je puis livrer à votre méditation, chers lecteurs. J'ai éprouvé de grandes difficultés à les découvrir, ceux, en effet, qui se livrent à cette usure ne s'empressent point de conter leurs exploits et les pauvres gens, qui sont leurs victimes, sont tellement accoutumés à être exploités qu'ils ne pensent même pas à se plaindre.

Dans l'arrondissement de Saint-Malo on a coutume de louer une vache moyennant la charge, par le locataire, d'abandonner au pro-

priétaire tous les veaux qui naîtront, et cela va sans dire que le loueur exige qu'il y ait autant que possible un veau par an. Il est donc aisé de se rendre compte, sans avoir besoin pour cela d'être agriculteur, combien est précaire le bénéfice que retire la pauvre femme, qui cependant a dû soigner la bête toute l'année, c'est à peine, sur douze mois, si la vache lui a donné du lait pendant neuf mois.

Dans d'autres communes le prix de location change un peu. Le propriétaire n'exige plus que la moitié des veaux, mais, en revanche, il exige une redevance annuelle et fixe qui s'élève parfois jusqu'à 20 francs. De toute façon l'argent de ces capitalistes au petit pied ne rapporte pas moins de 10 %.

Comme on le voit, ce taux est usuraire et nous accomplirions œuvre saine si nous pouvions obtenir sa réduction.

Mais il se glisse encore dans la pratique de ces louages de bétail d'autres abus plus criants.

C'est ainsi qu'un recteur me racontait qu'il avait été sur le point de renvoyer son garçon pour le fait suivant : ce garçon avait fait quelques économies et tout de suite il avait voulu qu'elles lui rapportassent de gros revenus ; il alla donc, un beau jour, à la foire, y acheta une vache « pleine » et la mit en louage ; quelques semaines après il vendait le veau et ne trouvait rien de mieux que de reprendre la vache au pauvre malheureux à qui il l'avait louée pour la revendre un bon prix comme vache « fraîche de lait ». Trois fois de suite notre campagnard capitaliste répéta la même opération qui, à chaque fois, lui procurait de gros bénéfices et il aurait sans doute continué si un heureux hasard n'avait permis au recteur, chez qui il servait, d'être mis au courant des faits et gestes de son garçon et d'y mettre un terme.

De tels exemples suffisent pour nous inciter à porter nos efforts contre le prêt de bétail tel qu'il est pratiqué dans nos campagnes et nous sentons déjà le besoin de fonder des caisses, dans chaque commune, qui réuniraient quelques fonds, achèteraient à l'aide de ces fonds un certain nombre de bêtes, les loueraient ensuite moyennant une redevance honnête, un peu élevée même, de façon à permettre au journalier agricole ou à la pauvre femme qui désirerait une vache, de pouvoir l'acquérir en versant une somme chaque année. Les aléas que courraient de semblables caisses seraient beaucoup diminués par l'assurance aux Mutuelles-bétail, qui se fondent maintenant partout et il est permis de supposer qu'elles feraient de bonnes affaires tout en contribuant à améliorer le sort des paysans pauvres et à les habituer à l'économie.

Voilà, je crois, une œuvre à préconiser. Je ne m'attarde pas sur les détails, que nos camarades nous écrivent et nous disent ce qu'ils en pensent.

PELAW.

LE SOCIALISME & L'AGRICULTURE.

Pendant de longues années, le parti socialiste a négligé de porter sa propagande dans les milieux ruraux, espérant obtenir des ouvriers des villes la transformation sociale qu'il entrevoyait. L'ouvrier des campagnes, isolé, peu accessible aux idées générales, ne paraissait pas indispensable à conquérir.

Mais au fur et à mesure que les prévisions de Marx parurent ne devoir se réaliser que dans un avenir très éloigné, et que les socialistes essayèrent, en se tournant vers le développement de l'esprit de classe, l'action politique et le parlementarisme, de hâter l'avènement du collectivisme, la propagande agraire, et par là même l'étude de la situation et de l'évolution agricoles, apparurent d'une impérieuse nécessité. C'est ce qu'exprime Kautsky de la façon suivante (1) :

Mais ce n'est pas seulement en vue de la société future qu'il importe au prolétariat de s'intéresser à l'état de l'agriculture ; c'est aussi une nécessité de l'heure présente... Même si le parti socialiste voulait ne se préoccuper que des questions d'ordre industriel, il serait encore forcé de s'intéresser à l'agriculture, à cause de l'importance toujours plus grande qu'ont prise les questions agraires dans toute la vie politique des peuples modernes. Fait remarquable : l'agriculture gagne en importance politique ce qu'elle perd en importance économique par rapport à l'industrie...

Voilà pourquoi les partis socialistes de tous les pays civilisés ont, dans ces dernières années, donné toute leur attention aux questions agraires. Mais là aussi on vit ce que la situation agricole avait d'embryonnaire. Ce ne furent pas tout d'abord des considérations de principes qui poussèrent le parti socialiste à s'occuper des questions agraires, mais ce furent bien plutôt des considérations pratiques, des considérations d'agitation électorale qui lui firent désirer d'offrir quelque chose aux paysans, de formuler des revendications pratiques pour les intéresser ainsi à l'agitation socialiste.

David (2) s'écrit de son côté :

Les murs de la réaction ne tomberont pas au bruit des trompettes socialistes avant que les petits paysans et les ouvriers agricoles n'aient été d'abord éveillés... Gagner la masse des cultivateurs qui travaillent est indispensable à la conquête du pouvoir politique.

En France, Compère-Morel (3) répète les mêmes vérités :

C'est par une action aussi incessante que méthodique et vigoureuse, qu'il nous sera possible de conquérir je ne dis pas la totalité, mais tout au moins

la majorité des paysans, immobilisant le reste pour que nous ne les trouvions pas contre nous, au moment psychologique.

Le socialisme agraire n'est donc pas né de la vie rurale elle-même : c'est un article d'importation. Il en devait fatalement résulter que sa pénétration dans les milieux agricoles allait présenter de sérieuses difficultés. Aussi le congrès de Toulouse institua-t-il, sur la demande de Compère-Morel, — le plus actif des socialistes agraires français, — une commission spécialement chargée de préparer un cahier de revendications paysannes. Au congrès de Saint-Etienne (1909), la question agraire retint très longtemps l'attention générale ; et une nouvelle commission fut nommée pour déterminer les idées directrices de la propagande socialiste dans les campagnes et dresser le programme de réformes immédiates à soutenir dans l'intérêt des travailleurs de la terre. Faute de temps, et peut-être de résultats intéressants, les travaux de cette commission n'ont pas été examinés au congrès de 1910.

Voyons donc comment théoriquement et pratiquement les socialistes résolvent à l'heure actuelle le problème agraire.

1. — LA THÉORIE SOCIALISTE EN FACE DE LA TERRE

De nombreux socialistes — dont Kautsky, David en Allemagne ; Gatti en Italie ; Vandervelue, César de Paep, Colins en Belgique ; Compère-Morel, Lafargue, Lagardelle, Cabannes en France, — ont fait effort pour faire rentrer l'agriculture dans le cadre général des théories socialistes, à savoir, la concentration dans les mains de quelques capitalistes des moyens de production ; d'où la généralisation du salariat ; d'où la nécessité de faire revenir les moyens de production et la richesse aux mains des producteurs véritables par leur socialisation, c'est-à-dire par leur possession collective, avec ou sans intervention de l'Etat dans leur appropriation, leur gestion et leur répartition. Avec ces différents auteurs, étudions le problème, que nous envisagerons comme eux, à rebours : au lieu de rechercher les tendances actuelles de l'agriculture, de dégager les lois de l'évolution économique de la propriété foncière, et d'en tirer des prophéties pour l'avenir, nous verrons sur quels principes les socialistes s'appuient pour légitimer en droit la socialisation du sol et de l'exploitation, et comment ils croient que se produira cette socialisation ; ce sera l'objet de cette première partie. Dans un prochain article nous verrons si les faits sont en accord ou en opposition avec leurs prévisions et leur programme d'action. Enfin, nous leur demanderons ce qu'ils comptent faire pour attirer à eux les masses rurales récalcitrantes et hâter la socialisation de l'agriculture.

a) *Légitimité de la socialisation du sol et de l'exploitation agricole.* — Les socialistes déclarent qu'il est juste que tout travailleur reçoive le produit intégral de son travail, défalcation faite, bien entendu, de ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins généraux de la société. (Si l'on remplace le mot « juste » par « désirable », et si l'on élargit le nom de « travailleur » jusqu'à englober tous les hommes qui d'une façon ou d'une autre participent à la production, la formule nous paraît exacte.)

Il faut pour cela, disent-ils, que le travailleur agricole soit propriétaire du sol qu'il cultive, et d'autre part du capital d'exploitation, en un mot des moyens de production.

(1) KAUTSKY, *Politique agraire*, pages 2-4.

(2) DAVID, *Socialisme et Agriculture*, page 703.

(3) COMPÈRE-MOREL, *L'Exploitation agricole et le Socialisme*, page 29.

Deux types d'hommes exploitent le sol en ayant la *direction de l'entreprise* :

1° Le propriétaire cultivant sa terre : c'est le paysan propriétaire ; il possède le sol et le capital d'exploitation. Il emploie ou non des salariés ;

2° Le métayer, fermier ou colon, possédant tout ou partie du capital d'exploitation, travaillant ou non lui-même, employant ou non des salariés.

Cette deuxième catégorie ne possède pas le fonds et paie, de ce fait, un fermage. Deux modes pour elle de recevoir intégralement le produit de son travail dans l'avenir : ou posséder individuellement le sol, ou le posséder collectivement ; individualisme ou collectivisme (il y a ici, par désir de simplifier le problème, une confusion sous un même nom du collectivisme et du coopératisme. Nous verrons plus loin Gatti s'en rendre compte). Or un individu peut-il avoir un droit absolu et perpétuel sur le sol qu'il cultive et dont il se déclare propriétaire ? C'est ce qu'admettent le droit romain et le code français qui en dérive. Avec les anciens économistes, Paul Leroy-Beaulieu défend ce droit absolu de propriété par quatre arguments : il le déclare légitimé par la loi, par le droit du premier occupant, par le travail, par l'utilité sociale. Or, dit Vandervelde, on ne peut légitimer la propriété individuelle par ce fait que la loi vous reconnaît comme légitime propriétaire, car si c'est la loi qui rend propriétaire, elle peut également reprendre la propriété, ce qui est contraire à la thèse de Leroy-Beaulieu ; on ne peut la légitimer par le droit du premier occupant, car le premier occupant pourrait refuser la possibilité de posséder à tous les survivants : Charcot en atteignant le continent du Pôle Sud pourrait s'en déclarer le seul et légitime propriétaire ; on ne peut la légitimer par le travail, car si, en raison de ce principe, un homme a droit aux richesses qu'il crée, comment établir son droit sur celles qu'il n'a pas créées, en particulier sur la faculté productive et naturelle du sol ; on ne peut enfin la légitimer par l'utilité sociale, en disant que celui qui produit doit avoir la sécurité de la possession comme stimulant, puisque généralement en agriculture celui qui cultive ne possède pas le sol. Le propriétaire foncier qui loue sa ferme ne peut donc s'appuyer sur ce principe pour sauvegarder son droit de propriété, reconnu pourtant comme sacré par P. Leroy-Beaulieu.

Si donc, en droit, personne ne peut revendiquer la possession absolue et indéfinie du sol, c'est que le sol appartient à tous, et les socialistes concluent que l'on peut sans enfreindre la justice le faire rentrer dans le domaine collectif.

Depuis 1868, au congrès de Lausanne, le droit de la collectivité à la socialisation du sol est reconnu par tous les socialistes, en particulier par les congressistes de Zurich, en 1893, et de Londres, en 1896 ; et tous sont d'accord pour voir dans cette socialisation le seul moyen de remettre entre les mains des fermiers et métayers, entrepreneurs de l'exploitation agricole, l'instrument de leur travail, les moyens de production qu'ils mettent en œuvre.

Mais à côté des fermiers exploités par les propriétaires capitalistes, il y a, ajoutent-ils, les salariés de l'agriculture, journaliers, domestiques et servantes, qui sont exploités par les moyens et gros fermiers aux familles insuffisantes pour cultiver des domaines un peu étendus, et qui, eux aussi, ont droit à la totalité du produit de leur travail. La socialisation du sol s'impose pour donner la terre à ceux-là ; la socialisation de l'entreprise

est non moins nécessaire pour libérer ceux-ci. Et certes le désir des socialistes de supprimer le patronat agricole est trop conforme à nos propres aspirations, pour que nous les chicanions sur ce point. Il est naturel d'autre part que, posant à la base de leur échafaudage la socialisation du sol, ils veuillent remettre à l'Etat ou à la collectivité, propriétaire unique, le soin d'organiser sur une nouvelle base l'exploitation des terres dans le but d'en faire disparaître le salariat. Quelle sera cette organisation de demain ? Sur ce point, les avis divergent.

L'école de Colins, de Henri Georges, de Wallace, des socialistes agraires anglais, veut maintenir l'exploitation capitaliste par la mise en location par l'Etat (moyennant une rente égale ou inférieure aux prix actuels de fermage) de la terre, soit à des cultivateurs isolés, soit à des associations de cultivateurs. Les Colinsiens veulent la socialisation du sol et de tous les capitaux accumulés par les générations antérieures, mais ils laissent à chacun le minimum de propriété individuelle nécessaire pour stimuler les énergies.

L'école marxiste, qui rallie aujourd'hui presque tous les suffrages, considère au contraire l'exploitation par les travailleurs associés comme la meilleure. Pas de rentes à payer à l'Etat : la totalité du produit de la terre irait aux cultivateurs. Cette théorie est beaucoup plus facilement acceptée des ruraux que la première, au moins dans les pays de fermage ; cela se conçoit aisément. En résumé, les marxistes veulent la socialisation intégrale du sol, des instruments de production et, d'une façon générale, de tous les capitaux.

La socialisation de l'exploitation du sol, dans l'une et l'autre de ces deux théories, n'apparaît que comme un corollaire de la socialisation du sol lui-même, socialisation légitime et surtout nécessaire à la réalisation du programme des socialistes. Comment espèrent-ils qu'elle se produira ? C'est ce que nous allons examiner.

Processus de la socialisation. — Comment la propriété individuelle deviendra-t-elle collective ? Les socialistes ne sont pas d'accord sur ce point.

Les colinsiens, ne voyant pas venir rapidement la concentration du sol en quelques mains privilégiées, veulent en provoquer la socialisation, et comptent, pour cela, sur l'action législative : ils veulent que l'opération soit profitable à tous ; aussi proposent-ils qu'en principe des indemnités soient données aux propriétaires qu'on déposséderait. Mais pour diminuer les frais, et ne pas effaroucher le public, ils voudraient qu'on empêchât l'hérédité collatérale, et qu'on frappât de 25 % le droit d'hérédité testamentaire, tout en maintenant l'hérédité directe. En deux ou trois générations, l'Etat aurait repris la plus grande partie du sol cultivé ; par l'indemnisation des derniers propriétaires, la collectivité aurait acquis à peu de frais la totalité du territoire. Pour amener ces mesures radicales, Colins compte sur l'état d'anarchie et de désordre dans lequel tombera la société devenue athée. D'eux-mêmes propriétaires, fermiers et salariés souhaiteraient alors la socialisation par voie législative. La théorie de Colins est à peu près abandonnée.

Une deuxième théorie, défendue par Compère-Morel et surtout par Gatti, admet que si la concentration capitaliste existe en agriculture, à des degrés divers, et s'y produit avec une rapidité plus ou moins grande, il faut avant

tout fonder de grands espoirs de socialisation sur le développement et l'extension du coopératisme agricole.

Compère-Morel et Gatti sont très frappés, et à juste titre, du développement de la coopération dans les campagnes.

Voici ce que dit l'un d'eux à ce sujet (1) :

J'estime que ces associations (coopératives agricoles, caisses de crédit, industries coopératives agricoles) sont d'une réelle et incontestable utilité pour notre propagande, et qu'elles préparent le paysan aux transformations que nous poursuivons.... Au fur et à mesure que le prolétariat s'approchera du pouvoir, nos petits propriétaires, que la pratique du syndicalisme et de la coopération aura préparés, s'élèveront à une conception plus élevée de la propriété que celle qu'ils ont en ce moment, se préparant à gérer scientifiquement, avec les instruments techniques nouveaux, les immenses domaines terriens que la Révolution victorieuse leur remettra entre les mains.... Après la production commune, la propriété commune, et c'est là, je crois, l'évolution fatale de toutes les associations coopératives agricoles.... La propriété coopérative n'aura été — et elle ne peut être que cela — que le trail d'union entre la propriété privée et la propriété collective.

De même Gatti affirme (2) :

Le collectivisme pourra aussi bien surgir de l'association coopérative de la propriété que de sa concentration capitaliste.

Vandervelde, qui partageait leur manière de voir, disait (3) :

Il n'est pas inconcevable qu'à un moment donné des groupes de paysans propriétaires ayant appris à connaître les avantages de la coopération par la pratique des associations actuelles, se décident à tenter l'expérience de propriété commune complète.

Une troisième théorie obtient à l'heure actuelle la majorité des suffrages : c'est la théorie marxiste. Cette théorie fonde ses espoirs de socialisation sur l'action et l'organisation du prolétariat, sur la lutte de classes, érigée à l'état de système. D'après elle, la propriété se concentrerait peu à peu dans les mains de quelques capitalistes et la classe prolétarienne devenue très nombreuse et surtout très disciplinée dans la haine se révolterait et les exproprierait.

Pourtant, dans les rangs des marxistes eux-mêmes, deux courants opposés, mais de force inégale, se disputent pour savoir si les prévisions de Marx, admises comme se vérifiant pour l'industrie, se réalisent en agriculture. David soutient que la division du travail, le machinisme, la coopération étant limités en agriculture, la loi de concentration ne peut s'y vérifier et que l'avenir est à la petite propriété privée en raison du stimulant que donne à l'ouvrier la possession individuelle. Kautsky au contraire affirme que la concentration se produira en agriculture comme en industrie en raison de la supériorité de la grande production sur la petite.

Au fond, David et Kautsky pourraient s'entendre, car si David reconnaît la supériorité de l'exploitation individuelle sur l'exploitation capitaliste,

(1) COMPÈRE-MOREL. *Question agraire*, page 12 et suivantes.

(2) GATTI. *Socialisme et Agriculture*, page 336.

(3) VANDERVELDE. *Question agraire*, page 184.

il ne dit pas s'il juge l'exploitation individuelle plus rémunératrice que l'exploitation collective. Car dans ce mode de production, le travailleur serait moins ardent à cultiver que s'il était seul maître de son lopin de terre, mais cette infériorité pourrait être contrebalancée par les avantages économiques de la production en grand par des associés.

Ce qui les sépare, c'est que David affirme que la petite propriété gagne ; Kautsky, qu'elle disparaît dans la concentration capitaliste. Cette divergence sur une question de faits indique que le mouvement dans un sens ou dans un autre ne se produit pas avec une grande netteté, et d'aussi catégoriques affirmations ont un caractère *pro domo* qui choque. Puisque les socialistes font appel à l'observation, nous les suivrons avec intérêt dans cette voie qu'ils auraient dû prendre dès l'abord. Mais, en passant, nous insistons vivement sur le caractère irrationnel, antiscientifique de cette méthode qui consiste à vouloir faire rentrer les faits dans une théorie construite *a priori*, au lieu de rechercher les lois qui se dégagent de l'expérience. Et c'est avec pleine confiance que nous comparons à cette méthode stérile celle de nos camarades ruraux qui, au lieu de vouloir résoudre en chambre les problèmes qui les préoccupent, demandent à la vie de leur indiquer la route que suit à tâtons l'agriculture, et qu'ils sauront illuminer de l'éclat de leur idéalisme.

(A suivre.)

H. LENOIR,
ingénieur-agronome.

LA VIE DU SILLON EN BRETAGNE

Nos camarades ne seront point étonnés de trouver dans ce numéro de notre revue une Vie du Sillon réduite à l'état embryonnaire. Ils savent tous, en effet, que nous avons demandé à nos militants de s'abstenir de toute propagande extérieure pendant la période électorale, afin que les différents partis n'essaient de détourner à leur profit cette activité, ou de surprendre la bonne foi des électeurs républicains démocrates bretons.

La lutte finie, la vie va recommencer active, inlassable, joyeuse, et les beaux jours en permettant les longs, rapides et fréquents déplacements vont permettre à tous de répandre partout notre doctrine et notre programme.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES

AVIS. — Nos amis de passage à Rennes sont avertis qu'ils trouveront, 22, place Sainte-Anne, au « Foyer » (pension de famille), des camarades du Sillon, à l'heure des repas et à certaines heures de la journée.

Qu'on se le dise !

LES LACS

Journée rurale.

Après les journées rurales de Châteaubourg et la création en ce canton

d'un cercle d'études sillonniste, un certain nombre de camarades ruraux qui avaient suivi le travail de propagande accompli dans cette région très éloignée de la leur avaient manifesté le désir que le Sillon rennais vint chez eux entreprendre la même trouée.

C'est dans ces conditions que les camarades Salmon et Jestin arrivaient aux Laes près Vitre, le dimanche 8 mai, et se rendaient dans une ferme où se trouvaient déjà quelques cultivateurs impatients de prendre contact avec nos amis.

Et dans l'intimité de la maison amie qui offrait largement une sympathique hospitalité, le camarade Salmon d'abord, Jestin ensuite, développèrent, le premier, ce qu'est exactement le Sillon, le second, les réformes démocratiques rurales du Sillon et principalement la réforme du bail à ferme.

Salmon, après avoir rappelé que beaucoup ne connaissent le Sillon que par les écrits d'adversaires hostiles et malveillants, expose ce qu'est le Sillon : républicain, catholique et démocrate. Il développe longuement ces trois points sur lesquels il importait que chacun des auditeurs fût fixé une fois pour toutes.

Puis Jestin explique pourquoi le Sillon, qui veut la démocratie, ne peut se désintéresser des questions rurales : la démocratie devant comprendre la démocratie rurale, le Sillon apporte à celle-ci son concours le plus entier.

Après avoir indiqué les grandes lignes de la réforme du bail à ferme, Jestin indique les moyens d'action à adopter pour réaliser les réformes rurales que préconise le Sillon. Il parle successivement du syndicat professionnel communal, des résultats obtenus par les syndicats du Léon et de Guingamp, des caisses rurales, des mutuelles-incendies et des mutuelles-bétail, de l'association en général.

Après une discussion très intéressante à laquelle tous les assistants prirent une part active, la réunion prit fin vers six heures du soir.

Chacun se retira enchanté de cette première journée en se promettant de la faire suivre de nouvelles réunions.

Un certain nombre de camarades ruraux demeurèrent avec nos amis rennais jusqu'à l'heure du départ du train et prirent en commun le traditionnel et fraternel repas au cours duquel les toasts d'usage furent échangés.

Encore une bonne journée à l'actif de la propagande sillonniste rurale.

A. RUBIN.

DOMAGNE

Un deuil.

Le Sillon rural d'Ille-et-Vilaine est vraiment éprouvé depuis quelque temps dans la personne de ses membres les plus dévoués et les plus actifs.

Ce mois-ci nous avons à informer nos camarades et amis de la disparition presque subite d'un de nos plus sympathiques et de nos plus ardents sillonnistes ruraux : François Roinson, cultivateur à Domagné, décédé le 24 mars dernier, à l'âge de trente-six ans, laissant une veuve avec six enfants dont l'aîné n'a que sept ans.

L'Ajone et le Sillon de Bretagne, qu'il a profondément aimés, garderont de Fr. Roinson un souvenir qui n'est pas près de s'éteindre. Ceux de nos camarades ruraux qui l'ont connu et apprécié conserveront ses enseignements et mettront en pratique les résolutions que la mort ne lui a pas permis de réaliser : ils seront ainsi les continuateurs de sa propagande énergique autant qu'intelligente que les tracasseries mesquines n'arrêteront jamais.

Nous tenons à exprimer ici à sa famille éplorée toute notre affectueuse sympathie et nos condoléances émues.

COTES-DU-NORD

Avez-vous remarqué, chers lecteurs, que la chronique des Côtes-du-Nord est chaque mois des plus maigres dans l'Ajone ?

Où donc est le temps où le département comptait parmi les plus ardents de Bretagne et de France ? Que sont devenus tous les militants ? Comment vivent les cercles d'études ? Où sont les manifestations de la vie sillonniste ?

Car je ne peux pas me résoudre à croire que les manifestations ont cessé, que les cercles d'études ont disparu, que les militants sont morts, ou, ce qui est pire, endormis, que le département n'a plus de sève sillonniste. Ce serait en vérité si effroyablement triste que je recule devant pareille éventualité.

Alors ? Alors qu'on se remue, qu'on reprenne le collier, qu'on recommence la propagande, et que les prochains Ajones enregistrent les exploits de : Saint-Brieuc, Guingamp, Dinan, Plouagat, Etables, Loudéac, etc., etc... J'en passe et des meilleurs.

FINISTÈRE

BREST

Louches manœuvres électorales.

Dans la première circonscription de Brest, quatre candidats : MM. Charles Bos, radical dissident ; Al. Rolland, radical-socialiste ; E. Feillard, progressiste, et Goude, socialiste unifié, se disputaient le siège laissé vacant par Biétry. A la veille du scrutin, le 23 avril 1910, le *Cri du Peuple*, organe du parti socialiste, consacrait un article à la question suivante : Que feront les sillonnistes ? Nous relevons ce fait comme preuve de l'importance que notre mouvement a su prendre dans la ville de Brest et du souci que donnait aux candidats l'attitude de nos camarades dans la lutte électorale. Voici les principales phrases de cet article :

« Les sillonnistes n'ont pas de candidat. Que feront-ils ?... Il ne leur a pas échappé que seul le candidat du parti socialiste, reconnaissant une valeur propre au syndicalisme et à la coopération, est le seul encore à préconiser la lutte contre l'alcoolisme et contre les fraudes alimentaires. Des réformes démocratiques, ils n'iront les chercher ni dans le programme de M. Feillard, ni dans celui de M. Rolland. Ils ne voudront pas non plus, contrairement à MM. Feillard et Rolland, que les ressources nécessaires aux réformes ouvrières soient payées par des impôts nouveaux perçus sur tous les travailleurs. Ils savent comme nous qu'il est temps que les monopoles capitalistes fassent retour à la nation et en cela encore ils seront d'accord avec le candidat du parti socialiste. »

Un tel article appelait nécessairement une rectification, d'autant plus qu'il constituait une manœuvre de la dernière heure, propre à égarer les esprits. Dans la nuit du samedi au dimanche, nos vaillants camarades se privèrent de sommeil pour placarder sur les murs de la ville l'affiche suivante :

Loyale explication

« Nous sommes restés éloignés de la lutte électorale.

« A Brest, aucun candidat ne représente nos idées.

« A la dernière heure, le *Cri du Peuple* veut faire croire que nous voterons pour M. Goude.

« C'est un procédé malhonnête.

« Aujourd'hui, dans un but électoral, M. Goude voudrait créer entre ses idées et les nôtres une confusion avantageuse pour lui.

« Hier, à la salle de Venise, il disait : Le Sillon est une organisation catholique, annexe politique de l'Eglise, ennemie séculaire du prolétariat » (ordre du jour de la réunion Jaurès, *Cri du Peuple*, 7 novembre 1909).

« Les opinions de M. Goude à notre sujet *varient*. Notre attitude *ne change pas*. Nous ne sommes à la remorque d'aucun vieux parti ; mais nous croyons représenter les aspirations de ceux qui, dans tous les partis et tous les milieux, attendent une République plus démocratique, plus hardiment réformatrice et assez forte pour pouvoir respecter la liberté de tous, sans se soucier des comités et des coteries, chacun de nous votera selon sa conscience.

« Nous ne voulons faire le jeu de personne.

« M. Goude ne nous reprochera pas notre franchise. Il a provoqué cette explication.

« Tant pis pour lui.

« Le Sillon Brestois. »

QUIMPER

LA COOPÉRATIVE — La progression continue méthodiquement. Le chiffre d'affaires monte. L'influence de nos amis, par le fait même, grandit. Le *Semeur* d'avril nous en donne une nouvelle preuve en nous apportant de nouveaux chiffres.

Voici la petite note qu'il publie :

40.000 ?

Dans quatre mois s'établira le troisième exercice de *La Fraternelle* ; il faut qu'il soit un nouveau succès, il faut que la fin de la troisième année de notre Coopérative marque une nouvelle organisation pour les besoins nouveaux d'un développement plus grand. Dans le numéro de février, nous montrions comme but à atteindre 40.000 francs. *Le réaliserons-nous ?* C'est à vous tous, lecteurs et consommateurs de *La Fraternelle*, de répondre. Le semestre écoulé est encourageant, et nul doute que si nous faisons un tout petit effort le chiffre d'affaires pour cette année dépassera 40.000 francs.

Pour vous le prouver, nous vous donnons les chiffres comparatifs des premiers semestres écoulés depuis la fondation de *La Fraternelle* :

Premier semestre de 1907.....	6.611 80
Premier semestre de 1908.....	10.328 10
Premier semestre de 1909.....	18.749 40

Ainsi donc, pour le premier semestre de 1909, nous avons presque atteint la moitié du chiffre de 40.000 francs qui nous préoccupe.

Puisque nous avons si bien commencé la première partie de cette année, sachons la continuer de même. Remarquez que les deuxièmes semestres des deux premières années ont été plus élevés que les premiers. En effet, le chiffre de la première année s'est élevé à 17.000 francs et celui de la deuxième à 27.000 francs. Si donc le deuxième semestre de cette année accuse une même augmentation, nous dépasserons 40.000 francs.

SAINT-POL-DE-LEON

En même temps que l'excellent article que nos amis ont déjà lu dans ce numéro de *l'Afonce*, E. Bérrest nous envoie cette carte-réclame de « La Bretonne ».

Nous la reproduisons à titre documentaire et aussi à titre de curiosité :

LÉGUMES & PRIMEURS

" LA BRETONNE "

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE À CAPITAL VARIABLE

Saint-Pol-de-Léon (Finistère)

VENTE DIRECTE PAR LES PRODUCTEURS

Eugène BÉRREST, Directeur-Gérant

Représentant en Angleterre : Richard Maurics, Bedford Chambers London W. C.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : " BRETONNE " SAINT-POL-DE-LEON

On pouvait déjà envisager le *Sillon* sous de multiples aspects. En voici un de plus : l'aspect commercial.

Là, comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, nos amis ont à faire œuvre de salubrité et de moralité.

Les commerçants, comme chacun sait, ont en général la conscience quelque peu élastique (ils ont, disait l'autre jour un loustic, la conscience en caoutchouc) et ils ne sont point trop « regardants » sur les moyens employés pourvu que le bénéfice suive. Tromper sur la qualité, ruser, mentir, tout est bon pourvu qu'on réussisse.

Il est temps d'introduire là aussi notre intransigeante honnêteté.

Nos amis l'ont compris.

Souhaitons-leur de réussir. Ce sera le *Sillon* qui, en dernière analyse, récoltera le bénéfice de cette réussite. Aidons-les donc, et que nos amis fassent toutes leurs commandes à la « Bretonne ».

M. DOUET.

ÇA ET LA

La propriété foncière individuelle.

Sous ce titre, la *Tribune Ouvrière*, l'organe syndicaliste breton bien connu, publie, dans son numéro du 1^{er} avril 1910, l'article suivant, intéressant à plus d'un point de vue, et qui n'est que l'un des échos de la lutte entreprise au sein de la C. G. T. entre les deux éléments rivaux et même ennemis : révolutionnaires et réformistes.

Il va sans dire que c'est à titre purement documentaire que nous insérons cette opinion.

Dans le dernier numéro de la *Tribune Ouvrière*, notre camarade Georges Darien a soutenu que la propriété foncière individuelle était la cause principale des maux dont nous souffrons et qu'il fallait la remplacer par la propriété communale.

Tout d'abord, je suis d'accord avec notre camarade pour dire « que nous sommes en présence d'un soi-disant ordre social qui établit le bonheur d'un petit nombre sur le malheur de la masse et qui sacrifie impitoyablement les pauvres à la rapacité des riches ».

Reste à savoir quel est le remède. Pour lui, dès que le sol est aliéné aux

individus, les êtres humains doivent forcément se diviser en exploités et exploités. Le propriétaire assure l'esclavage du prolétaire par le loyer qu'il exige et par le prix qu'il offre du travail, le déshérité ne pouvant avoir accès à la terre qui lui permettrait l'existence.

La propriété communale est-elle un remède à cette situation ? Je n'en crois rien, car le jour où elle serait universellement établie, il y aurait encore des exploités et des exploités. Qu'on le demande à ceux de nos camarades qui travaillent au compte de l'Etat et des communes. Est-ce que pour eux tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Le jour où la commune serait l'universel propriétaire et l'universel patron, ce serait encore bien pis ; partout règnerait le régime du fonctionnarisme avec les abus inévitables qu'il traîne après lui.

Cette propriété communale universelle est d'ailleurs loin d'être facile à organiser : car son établissement se heurtera à l'opposition acharnée de tous les propriétaires, non seulement des gros, mais des petits, et il ne faut pas oublier que les petits sont légion. Allez donc demander aux propriétaires ruraux ou même à nos camarades syndicalistes d'abandonner leurs droits sur le lopin de terre ou sur la maison qui leur appartient.

Des réflexions de notre camarade je tire simplement la conclusion suivante : il est vrai que l'homme est fait pour la propriété du sol, que cette propriété est la sauvegarde nécessaire de son indépendance et de sa dignité, que sans cela il est un esclave, d'où je déduis ceci : mieux vaut pour un homme avoir sa part dans une propriété communale que de n'avoir rien du tout. Mais j'ajoute tout de suite : mieux vaut encore pour cet homme la propriété individuelle qui est la plus naturelle de toutes.

Les affirmations de Georges Darien semblent en effet conduire à des conclusions toutes différentes de celles qu'il défend.

S'il est vrai que l'accès à la terre permettrait au déshérité une existence normale, il paraît acquis que la conséquence suivante s'impose : il faut que le déshérité ait accès à la terre et qu'il devienne propriétaire de son habitation. Ce jour-là, il n'y aurait plus à craindre l'augmentation des loyers et l'incidence de l'impôt, et tout le monde sera d'accord à coup sûr pour dire que ce serait l'idéal.

Mais cet idéal est-il possible ? Je le crois.

Nous avons déjà un Français sur trois à être propriétaire, et cette affirmation est même au-dessous de la réalité. Il est autrement plus facile d'obtenir une législation qui rende tout le monde propriétaire que d'en obtenir une qui détruise la propriété individuelle.

Le jour où on rendra inaliénable tout patrimoine d'une valeur inférieure à 8.000 francs, où on facilitera par tous les moyens l'accession à la petite propriété, et où on combattra, au contraire, par des mesures très énergiques la concentration de la richesse en quelques mains, ce jour-là on verra se multiplier le nombre de petits propriétaires. N'oublions pas que ce nombre se maintient à l'heure actuelle, malgré une législation essentiellement défavorable aux petits, malgré les saisies, les licitations de mineurs et les aliénations forcées de tout genre. Que sera-ce le jour où ces causes de ruine de la petite propriété auront disparu ?

Nous sommes le pays du monde où la richesse est le plus divisée, où la répartition des fortunes est le moins imparfaite. Combien, par rapport à nous, les autres peuples sont en retard ! Il est facile de le démontrer, non pas pour en conclure qu'il faut s'endormir, mais pour en conclure, au contraire, qu'il faut marcher à la tête de tous les progrès.

Dans une statistique récente qui défie toute critique, car elle est tirée des déclarations de succession, M. Bertillon résume ainsi la situation : D'abord, quelle est en France l'étendue de la richesse publique, et ensuite comment est-elle répartie ? Telles sont les deux questions à résoudre.

« Sur le premier point, en moyenne générale, un Français ou une Fran-

caise de plus de quarante ans possède 11.603 francs (soit le double pour un ménage). Parmi les dix pays dont la statistique permet cette recherche, il n'y a que les Pays-Bas (16.766 francs), et la riche Angleterre (21.008 francs), qui présentent des chiffres plus élevés. Au contraire, ce chiffre n'est en Autriche que de 3.922 ; en Espagne, 3.837 ; en Italie, 3.580 ; en Roumanie, 1.508. Reste la répartition. En France, sur 1.000 décès de plus de quarante ans, il y a 364 successions, à valoir plus de 2.000 francs. Ce chiffre s'abaisse à 218 pour les Pays-Bas, et à 186 pour l'Angleterre.

« La concentration de la richesse est donc quatre fois plus grande en Angleterre qu'en France. »

A la suite de ces explications, je veux toutefois faire quelques concessions au système de notre camarade Georges Darien, et je les résume comme il suit :

1° Dans la mesure où il sera reconnu par l'expérience que le prolétaire ne peut arriver à la propriété individuelle, il faut absolument qu'il parvienne au moins à la propriété collective sous la forme syndicale ou coopérative ; j'aime encore mieux cela que la propriété communale. Je me sens plus chez moi à mon syndicat ou à la coopérative qu'à l'Hôtel-de-Ville ;

2° Quant à la propriété communale, comme j'aime mieux y participer que de n'avoir rien du tout, j'admets, si c'est nécessaire, que les communes puissent pratiquer l'expropriation avec indemnité afin de relouer ou de revendre aux petits et que tout le monde ait accès à la terre ;

3° En attendant ces réformes, l'augmentation des loyers et l'augmentation du coût de la vie seraient facilement entravées, si les prolétaires confiaient leurs économies à des sociétés coopératives bien organisées au lieu de les verser les yeux fermés dans les caisses de l'Etat capitaliste.

Mon dernier mot sera le suivant : Les abus de la propriété individuelle n'existeraient pas le jour où cette propriété serait le lot de tous et cesserait d'être concentrée en un petit nombre de mains. Raphaël Dornis.

A propos du « Bail à ferme ».

Le dernier *Ajanc* publiait le résumé d'un article haineux paru dans le réactionnaire *Journal de Rennes* contre la théorie que soutenait notre ami Pelaw dans sa petite brochure : *La Réforme du bail à ferme*.

Nous avons déjà ici même montré que le principe essentiellement juste de l'indemnité accordée au fermier qui a amélioré sa terre et qu'on renvoie est appliqué et sanctionné par la législation anglaise.

La Belgique, à son tour, se met en mouvement comme le prouve l'entrefilet suivant que nous extrayons du *Petit Bleu* de Bruxelles, numéro du 4 avril 1910, et intitulé :

LE « PACHTERSRECHT »

La proposition de loi sur les baux de ferme que viennent de déposer à la Chambre MM. Rens et consorts évoque une fois de plus la question du « pachttersrecht ».

Qu'est-ce que le « pachttersrecht » ?

Le droit que possède le fermier sortant, en vertu du seul usage, dans nombre de localités, d'exiger du fermier entrant ou du propriétaire, une indemnité pour la valeur des labours, des fumures et des ensemencements dont la cessation du bail lui fait perdre le profit.

Il est extrêmement onduoyant et divers, ce droit. Demandez, au hasard, à deux cultivateurs comment s'opère chez eux la transmission de la terre ; vous recevrez le plus souvent deux réponses différentes. C'est qu'en effet

il n'existe pas de principe fixe pour la transmission des biens ruraux. La seule règle observée est l'usage, variable de province à province, de commune à commune même.

L'auteur continue en examinant les diverses coutumes belges sur la question, et il conclut en montrant que c'est dans les provinces où précisément ce droit à indemnité en cas de plus-value est le plus généralisé et le plus étendu que l'agriculture est le plus florissante :

Comme on le voit, c'est surtout dans la partie flamande du pays que le « pachtersrecht » est admis ; nous ajouterons qu'il y est consacré par des dispositions expresses, des anciennes coutumes, des placards, des règlements. Et sans doute est-ce là une des causes de la prospérité de l'agriculture flamande. Le fermier, même sans avoir de bail écrit, cultive son champ sans crainte d'un renon. Certain qu'il est d'être indemnisé à sa sortie, il peut fumer sa terre jusqu'à satiété. Son successeur, à son tour, aura la certitude de rentrer dans ses avances quand son bail prendra fin. Ces soins constants, continués à chaque occupation nouvelle du sol, par les générations successives, sont éminemment faits pour accroître la richesse nationale.

Il en est autrement dans les provinces où le « pachtersrecht » est inconnu. Supposons une terre louée pour neuf ans. Le fermier sortant a consommé ses engrais. Le fermier entrant mettra deux ou trois ans à la nourrir de nouveau ; il l'entretiendra de la quatrième à la sixième année, puis il la laissera s'épuiser durant les trois dernières. Le champ n'aura jamais reçu une pleine fumure.

Et voilà pourquoi il faut désirer que le législateur consacre, en l'étendant au pays entier, le « pachtersrecht ».

C'est là une réponse typique au lamentable filet du *Journal de Rennes*. En voici une autre plus forte encore, car c'est un démenti apporté par une Association, pour laquelle ce journal réserve toutes ses faveurs (je suis même persuadé que, si la brochure de Pelaw avait été signée d'un militant de la Jeunesse Catholique, elle eût été jugée excellente entre toutes.)

Les *Annales* de la Jeunesse Catholique, numéro du 1^{er} octobre 1909 osent, en effet, imprimer ceci, en donnant le compte rendu d'un congrès tenu à Vitré :

L'un des rapporteurs du congrès, M. l'abbé Orhand, a demandé par exemple que les fermiers s'organisent pour abaisser le loyer des terres (70 francs l'hectare en moyenne, tandis que dans les départements voisins il ne serait, à qualité égale, que de 50 francs). L'assemblée n'a pas insisté sur cette question complexe ; peut-être lui a-t-il paru difficile de déterminer des règles de justice pour trancher la difficulté qui lui était soumise.

Sur d'autres points elle a été beaucoup plus affirmative : elle a chaudement applaudi M. l'abbé Courtin, de Retiers, quand celui-ci a montré le rôle que pourraient avoir des syndicats de fermiers pour faire accorder par le propriétaire un indemnité légitime au fermier qui aurait fait à la terre qu'il doit abandonner des améliorations sérieuses et durables. Elle a approuvé encore le même orateur quand il s'est élevé contre la tendance de beaucoup de propriétaires à réunir des fermes moyennes (15 hectares) de manière à former des exploitations de 30 à 50 hectares ; là où vivaient trois familles ne subsiste plus qu'un foyer. D'attristantes statistiques ont été fournies par M. l'abbé Courtin ; les syndicats de fermiers rempliraient un rôle social en s'opposant à cette concentration.

M. EBOUT.

L'AJONC

ORGANE DU " SILLON EN BRETAGNE "

45, Rue Saint-Melaine, RENNES.

BULLETIN D'ABONNEMENT ⁽¹⁾

Je soussigné, ⁽²⁾

demeurant à rue n°

département d ; déclare m'abonner

à la Revue L'Ajone à compter du 1^{er} ⁽³⁾ 19

ci-joint la somme de 5 francs, prix dudit abonnement.

SIGNATURE

(1) A détacher suivant le pointillé et à envoyer à M. l'Administrateur de l'Ajone

(2) Nom et prénom.

(3) Janvier, avril, juillet ou octobre.

L'Ajone de janvier 1910

rend compte de la **Journée Rurale de Lannion** (60 pages)

SUR

La Coopération et le Syndicalisme Agricoles

et sur la **Réforme du bail à ferme**

Doctrines. — Faits : Documentation consciencieuse.

Le n° : 0.50 francs. — *Sillon Rennais*, 45, rue Saint-Melaine.

C'est un numéro de propagande.

Une réforme combattue

Une réforme désirée

• Une réforme qu'il faut connaître

La Réforme du bail à ferme

Déjà **5.000** tracts sont vendus... L'unité : **0.15 c.**

Au moment, où plus que jamais, le travail de conquête s'impose à nos amis, nous croyons bon de leur rappeler que

Vie et Doctrine du Sillon

par L. COUSIN

Prix : **3.50.**

est indispensable à la formation de nos jeunes camarades pour leur faire sentir le sens de la vie du Sillon.

En vente au Sillon Rennais.

Hôtel Dugueselin

Installation nouvelle (Electricité)

A. JAMIN

5, Place de la Gare, **RENNES** (1.-&-Y)

CHAMBRES TRÈS CONFORTABLES

Chauffage à la Vapeur — Salles de Bains

GRANDE SALLE POUR NOCES & SOCIÉTÉS
Cabinet noir — Téléphone 3-92

CHAMBRES GARNIES

Sérieusement tenues

& Confortables

Maison BASSET

27, Rue Saint-Melaine, 27

RENNES

A L'HABIT NOIR

6, Rue de la Monnaie — **RENNES**

Complets depuis **23 à 65 fr.**

Pardessus depuis **20 à 55 fr.**

Vêtements sur Mesures

Pélerines, Alpagas, Couteils

Service Antiseptique

J. GOMBERT

Coiffeur-Parfumeur

22, rue d'Antrain, RENNES

Salon pour hommes. — Travail soigné

Postiches en tous genres

Cuirs, Rasoirs, Blaireaux, Parfumerie

Vinaigres — Eaux de Toilette — Dentifrices

Produit infailible pour la destruction des cors et durillons

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE

PLOUAGAT (Côtes-du-Nord)

Diplôme d'Honneur, Concours général, Paris 1909

CIDRE EN FUTS, 40 francs la barrique, pur jus

CIDRE MOUSSEUX, 35 fr. les 100 bouteilles.

EXPORTATION

FOUGÈRES

Coopérative de Production de Chaussures

Solidité et Éléance absolument Garanties

SIÈGE SOCIAL :

“ CHEZ NOUS ”

81, Rue Pinterie, **FOUGÈRES** (Ille-et-Vilaine)